

Memoire



comme se voulut prendre en
 de la peine que l'ayez fait man
 retournez un polement en Moree
 me commandé de vous renvoyer
 leur quelyne peu de tout espous
 comme deuy ans et n'omettez
 de France et nez un akeinement
 n'en oummodevant que est
 plus touché quelpoie Redmond
 la Moree ne demandant que
 un bon chevaux que l'on
 parle d'au clausseus que l'on
 ne fait meynes autre haure
 fait a Moree que nient que
 de la belliadeur de Pys con
 de que la Moree atout le tortes
 de satisfaction tenu de la bonne
 refection que l'on aue le faire
 les Morees a la cause deses organes

Hug. 37.

que des témoignages d'affection et de
probable que leurs Marques luy rendent
convenablement ayant pour son alaation
de la Marre pres infirmement peamans
l'en que en Marck le oye sont enect
de son bonor elle deince celle peint
autre plus an charge ans. D'ess
les enfans et voulloant dein bien
vivre forcement brouille des rous
tant mandez assistance qd son
fille nayee fait mon acoirz up
renonc eyle Monteur de man
muler mures et collauer qnt
esta oley de my ameunes fent le
refret et dede la pfectitude
que ne des ays commandons
les que la me le apara haur aly an
unyzion refreye Monieur dela Celle
de la pfectitude de son port un Alkyl de melle

ma compagnie colonelle adoptées au
gouvernement de laquelle nous commandons
de faire tout ce qu'il pourra être
possible de faire au profit de la compagnie
obligé et de faire tenir la compagnie
plus forte et au meilleur état possible
que d'autre en elle est le moins suffisant
dans Montréal j'aurai à prendre une
grave mesure et que celle-ci soit exécutée
comme c'est le cas que je vous
assure que vous avez bon faire
tout ce qu'il peut avoir de plus
convenable au profit de la compagnie

Montreal

le vendredi 24
décembre 1788
Godeau nommé

entre les deux et
les affaires contenues
et signé

Godeau

A Monsieur

Monsieur de Zulcos
Centaine des commandemans
de la ville d'Alzelle